

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2013088CS0103**

Comité Syndical du 29 mars 2013

Date de convocation : 20 mars 2013

Date d'affichage : 29 mars 2013

OBJET : Budget annexe 2012 « Très Haut Débit » : affectation du résultat.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Sylviane BUTON (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	67
Nombre de procurations au moment du vote :	5

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

Le Président

Demande à Monsieur Philippe GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Philippe GOUEDO

Expose :

- Que l'affectation du résultat du budget annexe 2012 « Très Haut Débit » pourrait être la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Totaux
Résultat 2012	48 906,12	60 042,80	11 136,68
Résultat antérieur reporté			
(1) - Résultat à affecter (hors restes à réaliser)			11 136,68

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Totaux
Résultat 2012	410 739,08	334 100,00	- 76 639,08
Résultat reporté			
Solde d'exécution			- 76 639,08

RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes	Totaux
Investissement			
Investissement		65 502,40	65 502,40
Résultat restes à réaliser			65 502,40

AFFECTATION EN RESERVE - article 1068	Dépenses	Recettes	Totaux
Résultat d'investissement	76 639,08		- 76 639,08
Résultat restes à réaliser		65 502,40	65 502,40
Affectation en réserve			- 11 136,68

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2013	Dépenses	Recettes	Totaux
Résultat de fonctionnement 2012		11 136,68	11 136,68
Affectation en réserve	11 136,68		- 11 136,68
Compte 002 - Excédent de fonctionnement			0,00

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

72 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)

- Décide d'affecter le résultat du budget annexe 2012 « Très Haut Débit » tel que proposé par le Président.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.